



Envoyé en préfecture le 04/06/2024

Reçu en préfecture le 04/06/2024

Publié le

ID : 056-215601014-20240531-DEL1020240523-DE

## Avis permis de recherches minières

DEL10\_2024\_05\_23

En exercice : 20

Présents : 18

Votants : 20

Le vingt-trois mai deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Languidic s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent DUVAL, Maire.

**Présents** : MARETTE Nadège, LE GAL Patrick, EVANNO Eric, DUPUY Typhenn, DE KERIZOUET Isabelle, LE GALLIC Christine, GUEGAN Christian, FEBRAS José, LE CAPITAINE Anne-Cécile, JEGOUX Thomas, CHOINIERE Katell, BOULOUARD Eric, TROTTIER Stéphane, ANN Véronique, PENNACEAC'H Mélanie, VALPERGUE DE MASIN Marie Olga, PURENNE Myriam.

**Étaient absents excusés** : PROD'HOMME Anne Sophie, HERVO Ewen.

**Pouvoirs** : PROD'HOMME Anne Sophie donne pouvoir à DUPUY Typhenn, HERVO Ewen donne pouvoir à FEBRAS José.

Le secrétariat a été assuré par : JEGOUX Tomas.

Rapporteur : Laurent DUVAL

↳ Le maire informe l'assemblée :

Par courrier en date du 17 janvier 2024, le Préfet a adressé un courrier transmis par courriel le 18 janvier 2024 aux communes de Languidic, Hennebont, Nostang et Kervignac ainsi qu'à leur intercommunalité respective les informant de la demande d'octroi d'un permis exclusif de recherches de mines dit « Epona » dans le département du Morbihan.

La Société Breizh Ressources sollicite en effet l'octroi d'un permis exclusif de recherches de mines d'antimoine, argent, bismuth, cobalt, cuivre, étain, germanium, indium, lithium, molybdène, niobium, or, tantale, tungstène, platine, métaux de la mine du platine, plomb, zinc, terres rares et substances connexes.

La demande porte sur une superficie de 50,98 km<sup>2</sup> et la durée sollicitée est de trois ans sur les 4 communes précitées.

Les services de l'Etat ont étudié le dossier et l'ont considéré conforme à la réglementation. Le Préfet a indiqué au pétitionnaire le 2 janvier dernier que son permis était recevable.

Il a donc engagé la mise en concurrence puis la consultation des chefs de l'autorité militaire concernés en application des articles 19 et 20 du décret n°2006-648 du 2 juin 2006.

D'un commun accord, les Maires ont demandé une audience auprès de Monsieur le Préfet. Le Sous-préfet a organisé une rencontre en sous-préfecture de Lorient le 22 février en présence des porteurs de projet.

À la demande des élus, une réunion d'information des conseils municipaux s'est tenue le 6 avril au lycée de Ker Anna. Lors de cette réunion, les communes ont demandé le report du début de la consultation publique, afin de pouvoir exprimer à Monsieur le Préfet leur avis.

A l'issue, les communes ont sollicité le Sous-Préfet pour :

- reculer la date d'ouverture de la consultation publique nationale afin de permettre aux conseils municipaux d'émettre un avis avant la fin de la consultation et la transmission de l'avis de M. le Préfet au Ministre de l'Economie. L'avis des conseils municipaux n'est en effet pas prévu dans la procédure du Code Minier. Monsieur le Préfet a accédé à cette demande.

- transmettre aux conseils municipaux un dossier d'information sur le permis exclusif de recherches EPONA afin de leur permettre d'appréhender le contexte ainsi que les enjeux de cette demande.

- disposer d'information pour éclairer les conseillers municipaux sur les conditions d'exploitation des mines en France

- mettre en œuvre une campagne d'information suffisante auprès des habitants pour éviter les effets de la fracture numérique.

Par ailleurs, une réunion des membres du conseil municipal sur ce sujet s'est tenue le 16 avril dernier.

Le dossier de permis est mis à disposition des élus sous forme papier au secrétariat général (*ainsi que les échanges de courriers précités et une revue de presse interne*) et un lien de téléchargement peut être adressé sur demande aux conseillers préférant cette modalité d'accès.

↳ Le maire propose à l'assemblée :

Ce projet débiterait par une phase de diagnostic du sous-sol. En tout état de cause, il est toujours intéressant de disposer d'une telle étude sur les ressources de la commune. Rien n'indique aujourd'hui que les sondages qui seraient réalisés impliqueraient la concrétisation du projet.

Si tel était le cas, il est évident que cela ne se réaliserait pas avant une quinzaine d'années et que, contrairement aux conditions présentes dans d'autres pays qui s'avèrent désastreuses pour l'environnement et les populations, le cadre normatif et les contrôles français effectués notamment par la DDTM pour le respect de l'environnement seraient de nature à sécuriser ces potentielles extractions et assurer l'indépendance française et la maîtrise d'un tel projet.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29 ;

**Vu** le dossier de permis ;

**Vu** les réunions d'information du 6 et du 16 avril ;

➤ **EMET** un avis DEFAVORABLE à l'octroi d'un permis exclusif de recherche à la société Breizh Ressources.

ADOPTÉ : à 7 voix pour, 5 contre, 8 abstentions.

Fait à LANGUIDIC, le 31 mai 2024

Le Maire,



Laurent DUVAL.